

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise****Titre de l'engagement : Fonds de cessation****Date de dépôt : 21 mars 2016**

Engagement: Question du 16 mars de la commissaire Grandbois

Quelle est la période de temps durant laquelle les montants seraient collectés pour établir le fonds de cessation?

Réponse:

Compte tenu que le projet Oléoduc Énergie Est n'a pas encore été approuvé, le fonds de cessation n'a pas encore été établi. Par contre, si on se base sur ce qui a été fait pour l'oléoduc Keystone, le seul oléoduc de TransCanada actuellement en exploitation réglementé par l'Office national de l'énergie, les montants pour le fonds de cessation s'accumuleraient sur une période de 30 ans.